

Résumé de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie

Département de pharmacologie
Faculté de médecine et des sciences de la santé
Université de Sherbrooke

Période de décembre 2004 à mars 2008

1. Introduction/Description des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie

Le programme de pharmacologie a accueilli ses premières étudiantes et premiers étudiants à la fin des années 1960, avec les premières promotions pour les diplômes de maîtrise en 1971 et de doctorat en 1974. La recherche des professeures et professeurs faisant partie des programmes était alors axée sur la chimie des peptides dans le but de créer des agonistes et antagonistes pour les récepteurs des hormones peptidiques, ainsi que le développement d'essais *in vitro* pour tester ces produits. Actuellement, les programmes sont constitués de 13 professeures et professeurs du Département de pharmacologie et 7 professeures et professeurs dont l'appartenance majeure est à l'extérieur du Département. On y retrouve donc des expertises très variées couvrant la plupart des aspects de la pharmacologie, telles que définies par l'American Society for Pharmacology and Experimental Therapeutics : pharmacologie moléculaire, pharmacologie biochimique, nanopharmacologie, pharmacologie cardiovasculaire, pharmacologie endocrinienne et neuropharmacologie. En plus des différentes approches *in vitro* et *in vivo* de la pharmacologie classique, on y retrouve les approches de la biologie moléculaire, de la biologie structurale, de la biologie cellulaire et de la protéomique.

Les programmes gradués de maîtrise et de doctorat en pharmacologie sont de type recherche qui comportent 45 et 90 crédits, respectivement. Les objectifs principaux visés par le programme de maîtrise en pharmacologie sont de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant : 1) d'approfondir ses connaissances en pharmacologie et d'amorcer une spécialisation dans un secteur de cette science; 2) de s'initier à la recherche et de développer des habiletés techniques propres à la pharmacologie expérimentale; 3) d'acquérir une méthode de recherche, grâce à l'élaboration et à la réalisation d'un projet de recherche sous la supervision d'une directrice ou d'un directeur de recherche; 4) d'apprendre à analyser les travaux publiés sur des sujets relevant de son champ de compétence; 5) de développer des habiletés à communiquer efficacement ses connaissances et les résultats de ses travaux; 6) de développer un esprit de synthèse et une certaine curiosité intellectuelle qui l'aideront à s'adapter facilement dans un domaine en perpétuelle évolution et 7) de se préparer, le cas échéant, à poursuivre une formation de troisième cycle. Pour la formation de doctorat en pharmacologie, les objectifs principaux visés par le programme sont de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant : 1) d'acquérir une vision d'ensemble de son champ de spécialisation en pharmacologie et d'étendre sa culture scientifique aux domaines connexes; 2) d'être en mesure de suivre de façon autonome les progrès de son champ de spécialisation; 3) de développer sa capacité de jugement critique, d'intégration et de synthèse par l'analyse et la rédaction de manuscrits scientifiques; 4) d'acquérir une formation de chercheuse ou de chercheur; 5) de

devenir apte à assumer d'une façon autonome la responsabilité entière d'activités de recherche et d'enseignement; 6) de participer à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques ou technologiques et de les exploiter; 7) de développer ses compétences en communication écrite et orale et en relations interpersonnelles pour mieux assumer ses responsabilités professionnelles et 8) de devenir progressivement maître de son apprentissage et de son autoformation, afin de pouvoir assumer son développement et son perfectionnement personnels en plus d'être capable de s'adapter facilement aux changements pouvant modifier le cours de sa carrière.

2. Le comité d'évaluation de programme (CEP)

Le comité d'évaluation des programmes d'études supérieures en pharmacologie a été formé à l'automne 2004 et approuvé par le conseil de la Faculté de médecine et sciences de la santé en décembre 2004. Ce comité est constitué de :

- Pr Gaétan Guillemette, professeur titulaire, Département de pharmacologie
- Pr Pierre Lavigne, professeur agrégé, Département de pharmacologie
- Pr Marcel Daniel Payet, professeur titulaire, Département de physiologie et biophysique
- M Charles Cuerrier, étudiant au doctorat, représentant des étudiantes et étudiants gradués en pharmacologie
- Pr Guylain Boulay, professeur agrégé, Département de pharmacologie, directeur des programmes d'études supérieures en pharmacologie et président du comité d'évaluation des programmes d'études supérieures.

3. Le processus d'autoévaluation

Lors de la première étape du processus d'autoévaluation, le comité d'évaluation des programmes d'études supérieures en pharmacologie a cerné les principales forces et faiblesses des programmes d'études supérieures en pharmacologie. Les cinq principales forces qui avaient été décelées sont : 1) formation axée sur la recherche; 2) formation en présentation orale – séminaires; 3) popularité des programmes – supervision des étudiantes et étudiants, ainsi que des stagiaires; 4) nouveaux cours adaptés à la réalité scientifique actuelle; 5) complémentarité et cohérence des activités de recherche. Les trois principales faiblesses identifiées par le comité d'évaluation des programmes d'études supérieures en pharmacologie sont : 1) programme de conférenciers invités; 2) journée de la recherche des programmes; 3) recrutement de stagiaires postdoctoraux.

4. L'évaluation externe

Les personnes retenues par le Secrétariat de l'évaluation périodique pour procéder à l'évaluation externe étaient les suivantes :

- Mme Chantal Lambert, professeure au Département de pharmacologie à l'Université de Montréal
- M. Daniel Lajeunesse, professeur au Département de médecine à l'Université de Montréal

La visite de ces experts externes s'est déroulée le 17 janvier 2008. À cette occasion, ils se sont entretenus avec Mme Madelaine St-Jean, responsable du Secrétariat de l'évaluation périodique, Pr Claude Asselin, vice-doyen aux études supérieures de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, les membres du comité d'évaluation de programme, les membres de la direction de la Faculté, des membres du corps professoral, ainsi que des étudiantes et des étudiants inscrits au programme et des diplômées et diplômés récents. Dans leur rapport respectif, les professeurs Lambert et Lajeunesse valident le processus d'autoévaluation mené par le CEP et reconnaissent la pertinence et la qualité des programmes des études supérieures de pharmacologie. Ils émettent également des suggestions en vue de bonifier le rapport d'autoévaluation. Puisque les propos des évaluateurs externes appuyaient pour l'essentiel les conclusions du rapport d'autoévaluation, le CEP a choisi de tenir compte des avis des évaluateurs externes en ajoutant une section supplémentaire au rapport d'autoévaluation. Le CEP a présenté le rapport d'autoévaluation pour adoption par les autorités facultaires et universitaires, accompagné du plan de réalisation, le 17 mars 2008.

5. Rapport final

À la suite du rapport de l'autoévaluation et du dépôt des rapports de ces experts, les membres du CEP recommandent :

- recruter de nouvelles professeures et professeurs;
- augmenter les discussions et échanges entre les laboratoires;
- diversifier les connaissances générales des étudiantes et des étudiants;
- diminuer le temps des études;
- éviter certaines redondances dans le contenu des cours; augmenter la qualité de l'enseignement; augmenter la diversité des cours offerts aux étudiantes et étudiants.

6. Les décisions

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, lors de sa séance du 14 mai 2008.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en novembre 2008. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ces programmes et a reconnu que la pertinence du programme était fermement établie.

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil universitaire, lors de sa séance du 11 mai 2009.

Lors de sa réunion du 25 mai 2009, à la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de maîtrise et de doctorat en pharmacologie de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté de médecine et des sciences de la santé la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique